PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 4 juillet 2022 à 19h30 en présentiel à la salle communautaire municipale, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure formulée par le propriétaire du 10, rue de la Verdure, lot 4 428 924, en zone Rv-4.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation de diviser le lot 4 248 924 de façon à obtenir deux lots dont un, celui sur lequel se trouve la résidence existante, aurait une largeur minimale, à un certain point, de 22,70 m et dont l'autre aurait une superficie constructible de 3 605 m^2, en considérant que selon l'article 7.4 du *Règlement de lotissement* nº 90-257 de la Municipalité, la largeur minimale en tout point d'un lot en zone Rv-4 est de 50 m et que selon l'article 7.7 du même règlement, la superficie minimale constructible d'un seul tenant dans cette même zone est de 4 000 m^2.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à cette demande, lors de la séance du 4 juillet 2022.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 16 juin 2022.

_____

Étienne Langlois-Dor
Inspecteur en bâtiment et en environnement, greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Étienne Langlois-Dor, résidant à Magog, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits habituels désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16e jour du mois de juin de l'année deux mille vingt-deux.

ET J'AI SIGNÉ :

Étienne Langlois-Dor, inspecteur en bâtiment et en environnement et greffier-trésorier adjoint